

PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Saint-Léger (17)

Note paysagère et patrimoniale

Demande d'examen au cas par cas



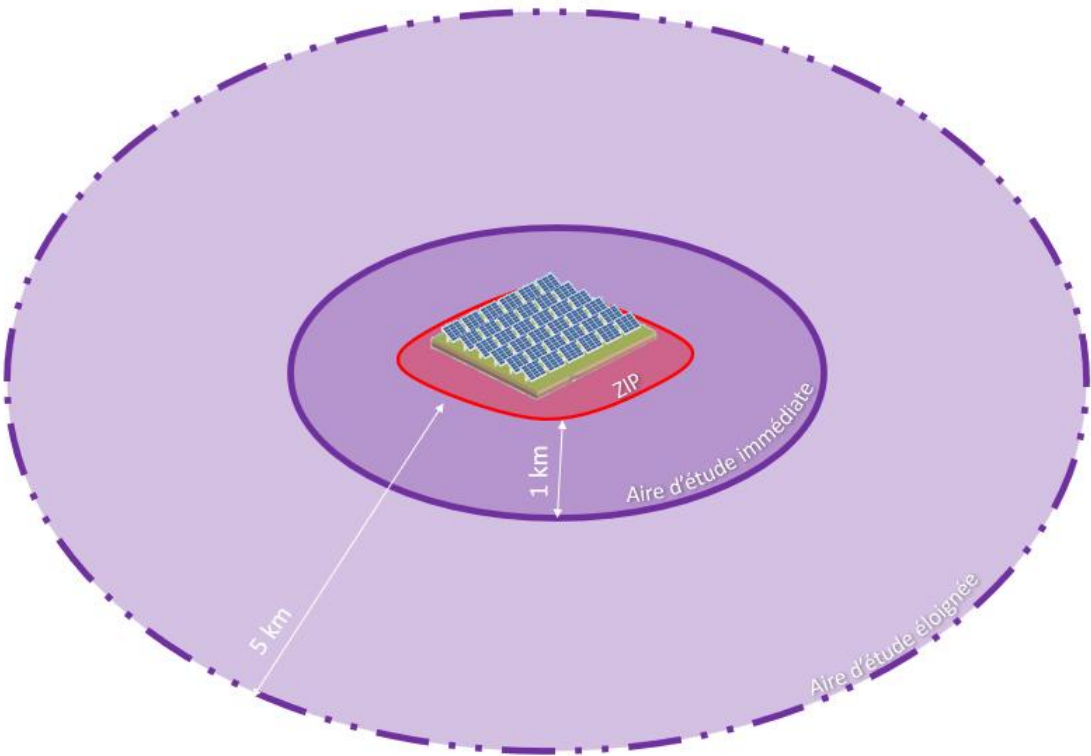
Photographie de la ZIP de Saint-Léger

DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE DU PROJET

Nous pouvons rappeler quelques extraits du **Guide de l'étude d'impact des parcs photovoltaïques**.

Les « aires d'étude ne se limitent pas à la stricte emprise des terrains sur lesquels les panneaux seront installés, puisque les effets fonctionnels peuvent s'étendre bien au-delà... L'échelle de l'aire d'étude à considérer est celle de l'unité ou des unités paysagères... L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur vision est celle d'un motif en gris. L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche (rayon de 0 à 700 m), une zone intermédiaire (rayon de 700 m à 3 km) et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent). »

Afin de s'adapter aux spécificités du terrain, il a été décidé d'adapter le rayon de l'AEI à 1 km, pour englober les sensibilités les plus proches de la zone d'implantation potentielle. Egalement, dans le cas de cette étude, il a été décidé de mettre en œuvre une aire d'étude éloignée de 5 km, englobant également les éléments patrimoniaux et paysagers à l'échelle du grand paysage.



Définition des aires d'étude spécifiques au projet autour de la ZIP

L'aire d'étude éloignée (AEE)

Elle est établie sur la base d'un rayon de 5 km depuis les limites de l'emprise maîtrisée. Nous avons fait le choix de la définir au maximum du rayon recommandé afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens. **Dans le cadre de l'étude au cas par cas, cette aire d'étude est abordée brièvement via les recherches bibliographiques.**

L'aire d'étude immédiate (AEI)

Elle couvre une zone d'étude de 1000 m autour de l'aire de la ZIP. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et de déplacement au plus proches, ainsi que sur les éléments touristiques et patrimoniaux, de la zone de projet. C'est au sein de cette aire d'étude que les sensibilités les plus importantes sont généralement repérées. **Cette analyse au cas par cas se focalise donc principalement sur ce périmètre.**

L'aire d'étude de la zone d'implantation potentielle (ZIP)

Elle décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet du parc agrivoltaïque et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques etc...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les enjeux d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément.

L'étude au cas par cas vise à mettre en évidence les sensibilités et incidences les plus notables autour de la ZIP. Elle est particulièrement centrée autour de l'AEI, mais traite également avec attention les potentielles sensibilités et impacts sur le patrimoine protégé recouvrant le territoire d'étude. Elle se décompose en deux phases, chacune divisée en plusieurs étapes :

1 – Analyse de l'état initial, comprenant :

- Une phase de recherches bibliographiques afin de comprendre le contexte paysager dans lequel s'implante la ZIP ;
- Une phase de prospection photographique afin d'identifier les principales visibilités de la ZIP et de jauger les sensibilités ;
- Une phase d'analyse et de mise en forme afin de matérialiser les sensibilités pour en déduire des préconisations d'implantation.

2 – Détermination des impacts et propositions de mesures, comprenant :

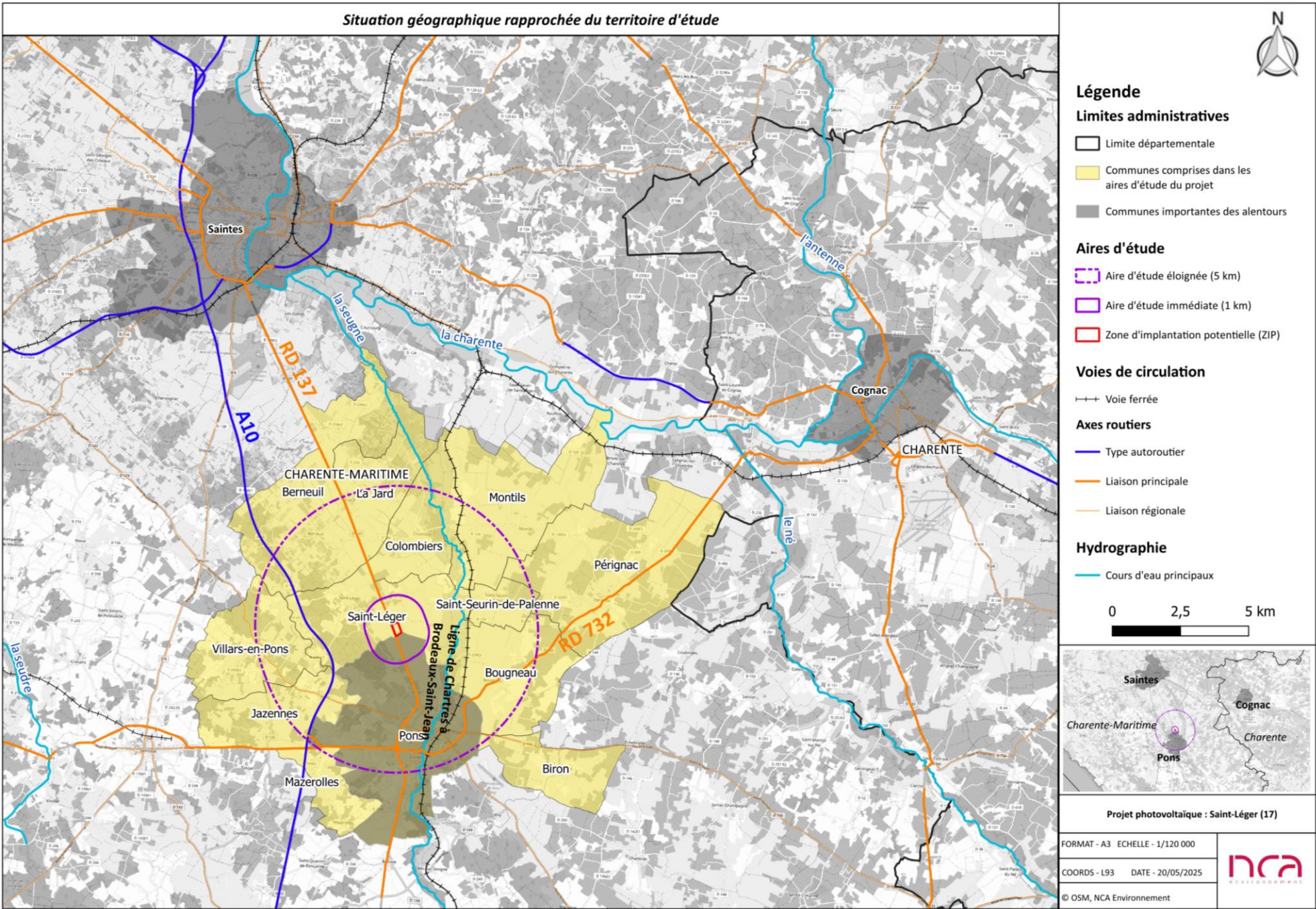
- Une description visuelle du projet ;
- Une phase d'analyse des impacts du projet sur le paysage, en comparant avec les sensibilités préalablement établies ;
- Une description des mesures mises en place et les impacts résiduels envisagés sur le paysage et le patrimoine.

L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ET PROSPECTION PATRIMONIALE

DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE DU PROJET

- La zone d'implantation potentielle est intégralement comprise sur la commune de Saint-Léger, en étant limitrophe de celle de Pons ;
- La commune de Saint-Léger est incluse dans la Charente-Maritime (région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Malgré l'inclusion du centre historique de Pons au sein des aires d'étude, à 3,4 km de la ZIP, aucun lien visuel n'est à déclarer entre ses éléments du patrimoine protégé et la parcelle étudiée. En effet, l'inscription des éléments patrimoniaux protégés au coeur de bourg les isolent visuellement. La trame bâtie dense ferme les vues et la relative planéité du territoire ne permettent pas d'identifier de covisibilités ;
- Saintes (sous-préfecture de la Charente-Maritime) et Cognac (sous-préfecture de la Charente) sont trop éloignées de la ZIP pour être concernées par la réalisation du projet ;
- 12 communes sont comprises dans les aires d'étude du projet, toutes en Charente-Maritime : Colombiers, La Jard, Berneuil, Montils, Villars-en-Pons, Jazennes, Mazerolles, Biron, Pons, Bougneau, Saint-Seurin-de-Palenne, Pérignac ;
- La ZIP est éloignée des axes autoroutiers et voies ferrées, mais est longée par la RD137, route à la forte fréquentation étant une alternative à l'usage de l'A10, et étant donc exposée à la réalisation du projet.



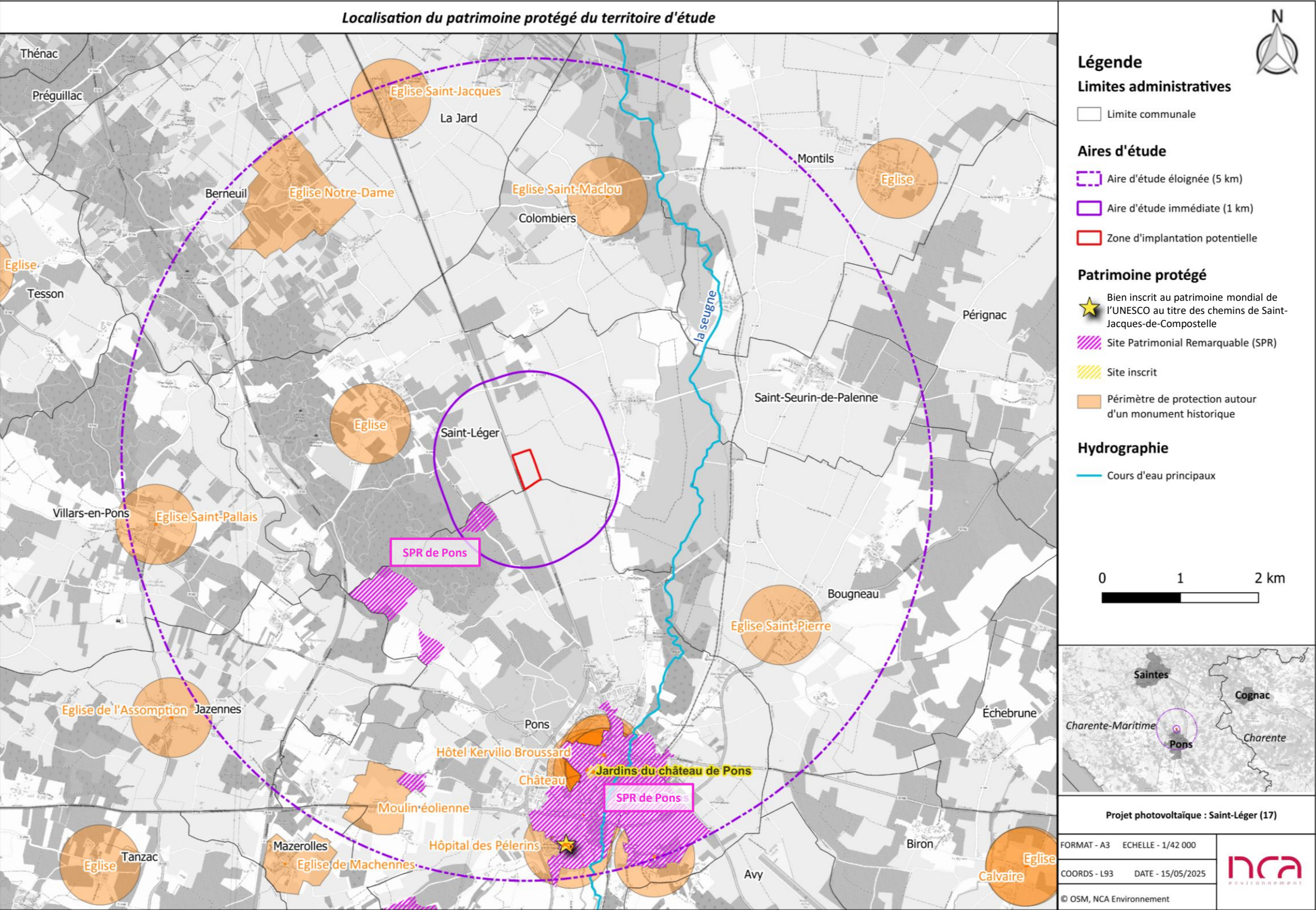
Source : OSM

Analyse des sensibilités

Les aires d'étude du projet, définies au maximum à 5 km de la ZIP de Saint-Léger, comprennent la ville de Pons, sous-préfecture du département. Malgré ce constat, le patrimoine protégé du centre de cette commune n'est pas exposé à la réalisation du projet. Cependant, la position de la ZIP le long d'un axe routier stratégique et d'influence entre Saintes et Pons l'expose à des visibilités depuis la RD 137. A l'échelle immédiate, il est à noter que la ZIP est également exposée à quelques lieux de vie et chemins touristiques, abordés dans la suite de l'étude.

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

La carte ci-dessous référence l'ensemble du patrimoine protégé du territoire d'étude. Ils sont listés dans le tableau en page suivante.



Source : Atlas du Patrimoine

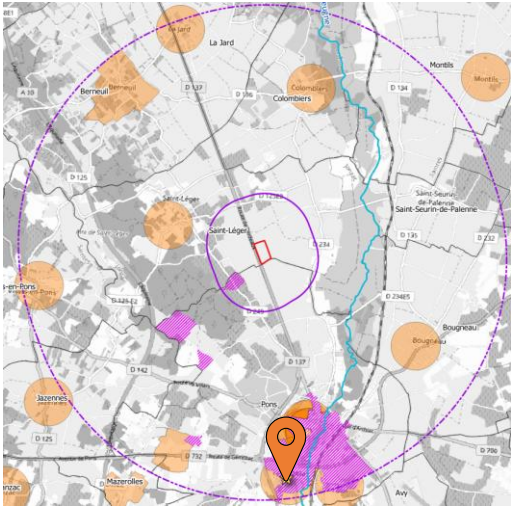
LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

Le site UNESCO de l’Hôpital des Pèlerins, à Pons				Sensibilité
En France, 49 biens sont inscrits au patrimoine mondial de l’UNESCO. « L’inscription d’un bien sur la Liste du patrimoine mondial et les obligations qui lui sont attachées découlent d’une convention internationale de l’UNESCO, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, ratifiée par la France en 1975. » Source : culture.gouv.fr				Nulle
L’Hôpital des Pèlerins, également monument historique, est inscrit au Patrimoine Mondial par l’UNESCO depuis 1988 au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, à 4,5 km de la ZIP.				
Le SPR de Pons				
« Un site patrimonial remarquable (SPR) est une ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent donc être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. » Source : culture.gouv.fr.				Nul à l’échelle de l’AEE
Dans ce cas d’étude, le SPR de Pons, en vigueur depuis 2001, recouvre une partie du tissu urbain de Pons en incluant plusieurs monuments historiques. La principale section, localisée dans le centre de Pons, se trouve à 3,0 km de la ZIP. Une partie résiduelle du SPR s’inscrit à 530 de la ZIP, en étant davantage exposée à la réalisation du projet. Cette spécificité sera plus largement abordée dans la partie propre à l’analyse de l’AEI.				Moyenne à l’échelle de l’AEI
Le site inscrit				
Un site inscrit ou classé est un espace de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle à la conservation et à la préservation au nom de l’intérêt général. Ces sites peuvent être des espaces naturels ou bâtis dont la protection est nécessaire car ils présentent des qualités intrinsèques qui doivent être conservées sous peine de les voir dépréciées. Cette protection s’effectue au titre de la loi du 21 avril 1906, puis la loi du 2 mai 1930 (articles L. 341-1 à 22 du code de l’environnement).				Nulle
Un site inscrit est présent dans le territoire d’étude. Il s’agit des Jardins du Château de Pons, inclus au sein du SPR susmentionné, localisé à 3,6 km de la ZIP.				
Les monuments historiques				
Ces monuments bénéficient d’une protection particulière et doivent être pris en compte dans l’élaboration de chaque projet d’aménagement. En effet, il est essentiel de s’assurer que le projet d’implantation d’un parc agrivoltaïque ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l’édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure la sensibilité paysagère et patrimoniale qui sera attribuée à chaque lien visuel établi. Les éléments colorés en vert sont ceux étant inclus au sein du SPR de Pons.				
Nom	Inscription/Classement	Distance de la ZIP	Commune	
L’Eglise Saint-Martin	Inscrite	3,5 km	Pons	Nulle
La Chapelle du Château du Fâ	Inscrite	3,6 km	Pons	Nulle
La Chapelle Saint-Gilles	Inscrite	3,7 km	Pons	Nulle
La Maison du XVIe siècle	Inscrite	3,7 km	Pons	Nulle
L’Hôtel Kervilio Broussard	Inscrit	3,6 km	Pons	Nulle
Le Château	Inscrit	3,7 km	Pons	Nulle
L’Eglise Saint-Vivien	Classée	4,2 km	Pons	Nulle
L’Hôpital des Pèlerins	Inscrit et classé	4,5 km	Pons	Nulle
Le Château des Egreteaux	Inscrit	5,0 km	Pons	Nulle
L’Eglise Saint-Jacques	Inscrite	4,8 km	La Jard	Nulle
L’Eglise Saint-Palais	Classée	4,6 km	Villars-en-Pons	Nulle
Le Moulin éolienne	Classé	4,4 km	Pons	Nulle
L’Eglise Notre-Dame	Classée	4,3 km	Berneuil	Nulle
L’Eglise Saint-Maclou	Classée	3,3 km	Colombiers	Nulle
L’Eglise Saint-Pierre	Classée et inscrite	3,6 km	Bougneau	Nulle
L’Eglise	Classée	1,8 km	Saint-Léger	Nulle

Analyse des sensibilités

Malgré la richesse du patrimoine protégé des aires d’étude, la quasi-totalité des éléments référencés est insensible à la réalisation du projet, ne présentant pas de cas de visibilité ou de covisibilité. Les visuels en pages suivantes démontrent ce constat. Seul le SPR, à l’échelle de l’AEI, est sensible à la réalisation du projet car s’ouvrant partiellement sur la ZIP.

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ : L’HOPITAL DES PÈLERINS À PONS, SITE UNESCO



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,5 km	Bâti	Non	Non	Nulle

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ : LE SPR DU CENTRE DE PONS ET SES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE PROTÉGÉ

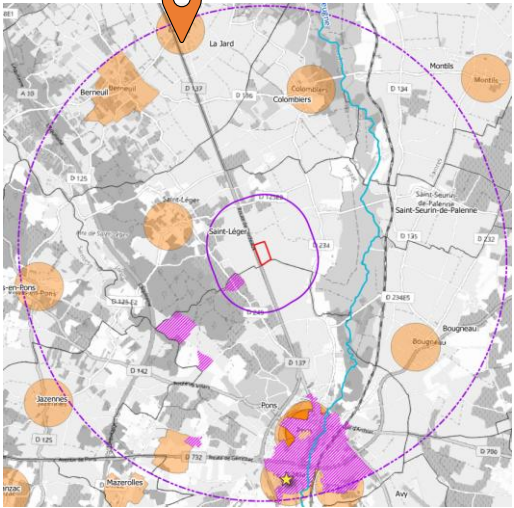
La portion la plus importante du SPR de Pons englobe son centre-ville, en incluant le site inscrit du jardin du Château de Pons ainsi que 9 monuments historiques. Les photographies ci-dessous ont été réalisées au sein du site inscrit, depuis le lieu le plus ouvert en direction de la ZIP. Aucune perception de cette dernière n’est possible. Ce constat s’applique à l’ensemble des monuments historiques du périmètre, ne les rendant pas sensibles à la réalisation du projet.



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
3,6 km	Bâti, végétation	Non	Non	Nulle

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ : LES MONUMENTS HISTORIQUES EN DEHORS DU SPR DE PONS

L'Eglise Saint-Jacques, à la Jard



Photographie de l'édifice



Photographie du paysage visible depuis l'édifice en direction de la ZIP

Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,8 km	Bâti, relief	Non	Non	Nulle

L'Eglise Saint-Palais, à Villars-en-Pons



Photographie de l'édifice



Photographie du paysage visible depuis l'édifice en direction de la ZIP

Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,6 km	Bâti, végétation	Non	Non	Nulle

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ : LES MONUMENTS HISTORIQUES EN DEHORS DU SPR DE PONS

Le Moulin Eolienne, à Pons



Photographie de l'édifice



Photographie du paysage visible depuis l'édifice en direction de la ZIP

Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,6 km	Végétation, relief	Non	Non	Nulle

L'Eglise Notre-Dame, à Berneuil



Photographie de l'édifice



Photographie du paysage visible depuis l'édifice en direction de la ZIP

Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,3 km	Végétation, relief	Non	Non	Nulle

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ : LES MONUMENTS HISTORIQUES EN DEHORS DU SPR DE PONS

L'Eglise Saint-Maclou, à Colombiers



Photographie de l'édifice



Photographie du paysage visible depuis l'édifice en direction de la ZIP

Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
3,3 km	Bâti	Non	Non	Nulle

L'Eglise Saint-Pierre, à Bougneau



Photographie de l'édifice



Photographie du paysage visible depuis l'édifice en direction de la ZIP

Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
3,6 km	Végétation, relief	Non	Non	Nulle

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ : LES MONUMENTS HISTORIQUES EN DEHORS DU SPR DE PONS

L'Eglise, à Saint-Léger



Photographie de l'édifice



Photographie du paysage visible depuis l'édifice en direction de la ZIP

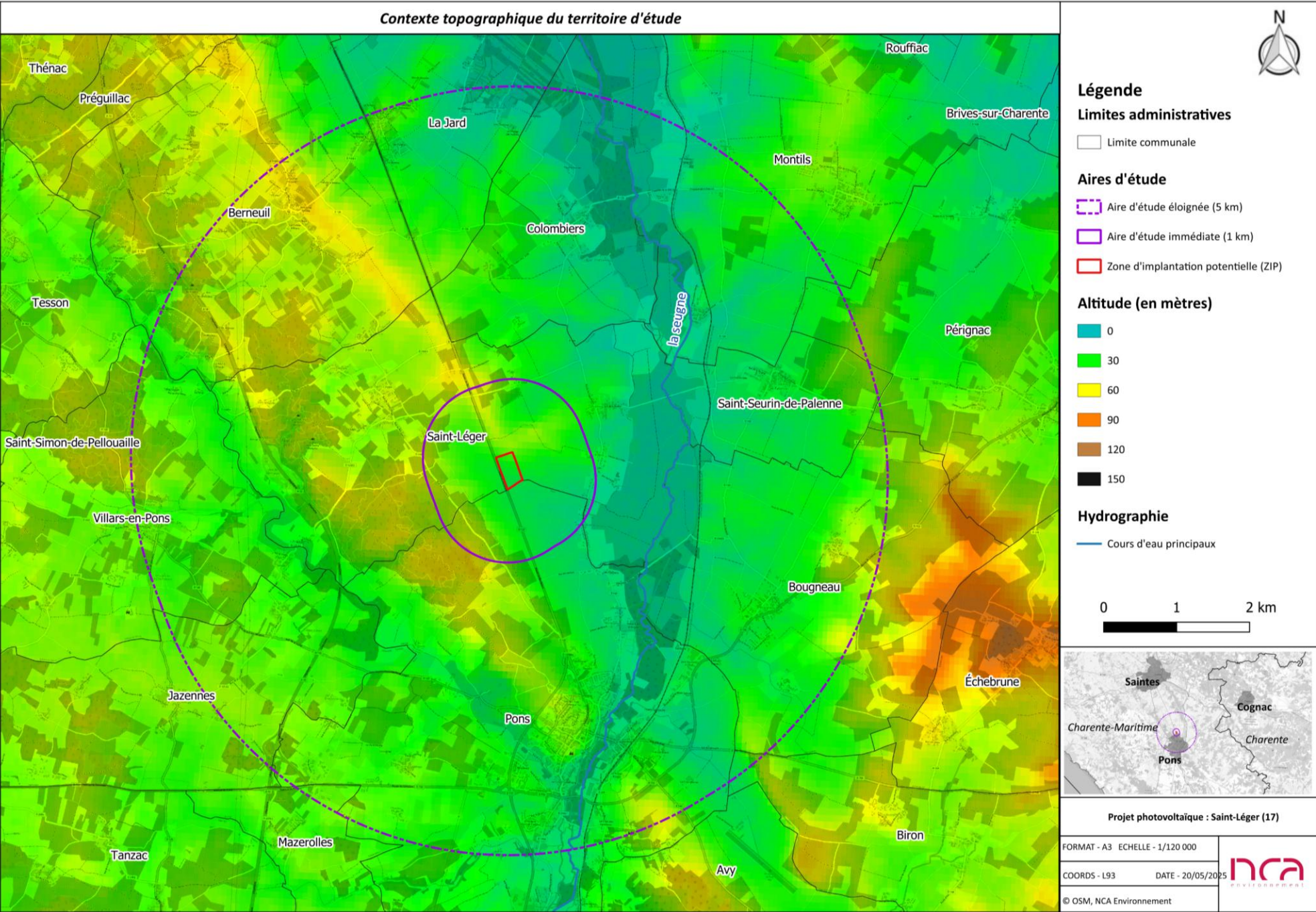
Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
3,3 km	Relief	Non	Non	Nulle

Analyse des sensibilités

Les éléments du patrimoine protégé de l'aire d'étude éloignée ne sont pas sensibles à la mise en place du projet. En effet, leur éloignement ainsi que leur contexte paysager ne les exposent pas à la réalisation de l'ouvrage sur la ZIP de Saint-Léger. En revanche, il est à noter que la portion du SPR de Pons comprise au sein de l'AEI est exposé à la ZIP.

LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

- La topographie générale du territoire d'étude est comprise entre environ 0 m et 70 m d'altitude, ce qui s'apparente à un territoire aux courbes ondulées favorisant parfois la perception du site d'étude ;
- Le territoire d'étude s'inscrit dans un contexte ondoyant, créant une succession de paysages plus ou moins ondulés, dont l'ouverture dépend également de la proximité de la végétation volumineuse environnante.
- L'AEI présente des points d'altitude davantage élevés sur son extrémité ouest, sous-entendant de possibles perceptions du projet depuis cette localité ;
- L'AEI est veinée de nuances bleutées sur sa moitié est, ce qui retrace le passage de la rivière de la Seugne, proposant des paysages légèrement encaissés. Le reste de son emprise alterne des teintes vertes et jaunes, traduisant une alternance d'ondulations et de plaines ;
- Il existe peu de chance de voir la ZIP au-delà de l'AEI sur toute la partie nord, car le relief ainsi que l'occupation des sols cloisonnent suffisamment les paysages pour en réduire leur profondeur.



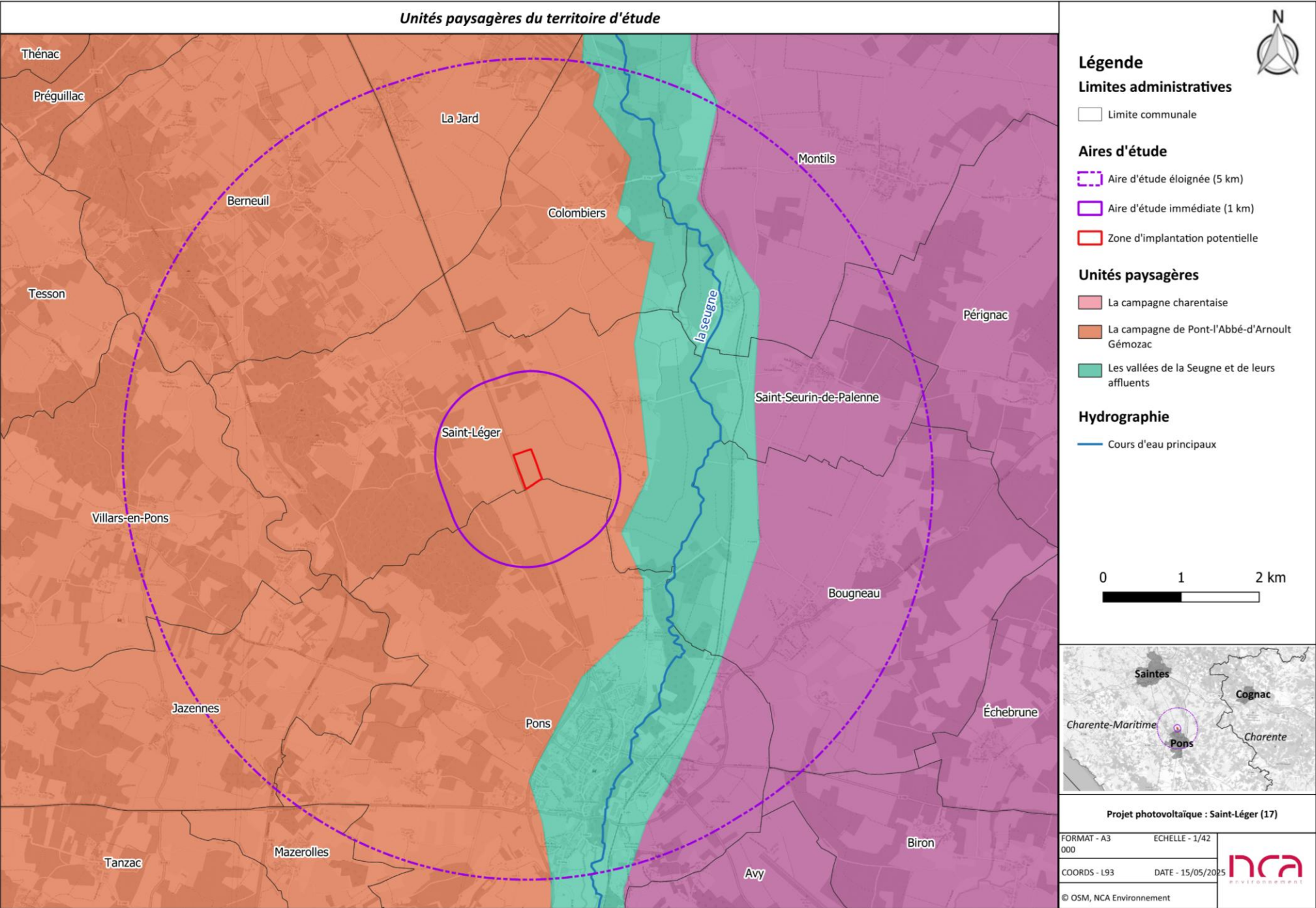
Analyse des sensibilités

Globalement, le territoire d'étude semble présenter des variations d'altitude plutôt douces, se faisant de manière progressive. Bien que cette succession de plaines aux courbes étirées puisse encourager la lecture du paysage sur plusieurs centaines de mètres, elle n'est pas propice à une nette perception de la ZIP au-delà de l'AEI. Par le manque de prise de hauteur, la profondeur des champs de visibilité qui présente ces caractéristiques peut rapidement se limiter au premier obstacle visuel rencontré, ce qui diminue les chances de percevoir la ZIP.

Source : données MNT

LE CONTEXTE PAYSAGER

- **Trois unités paysagères** caractérisent le territoire d'étude : la Campagne de Pont-l'Abbé-d'Arnoult Gémozac, les vallées de la Seugne et de leurs affluents, ainsi que la campagne Charentaise ;
- **La campagne de Pont-l'Abbé-d'Arnoult Gémozac** recouvre les deux tiers ouest du territoire d'étude en incluant la ZIP. Elle se caractérise par une succession de terres céréalières ou viticoles qui s'inscrivent sur des courbes ondulées. Le tout est ponctué de haies et de boisements épars, offrant des paysages semi-ouverts.
- **Les vallées de la Seugne et de leurs affluents** traverse le territoire du nord au sud, suivant le cours d'eau du même nom. Les paysages que cette unité propose mettent en scène une vallée peu encaissée, aux abords morcelés de prairies délimitées entre elles par des haies développées et des petits boisements.
- **La campagne charentaise**, qui recouvre le tiers est du territoire, traduit les paysages rencontrés à l'approche du département de la Charente. Également composée d'une succession de plaines céréalières, cette unité paysagère se diffère de la précédente par le volume végétal davantage important qui l'occupe.



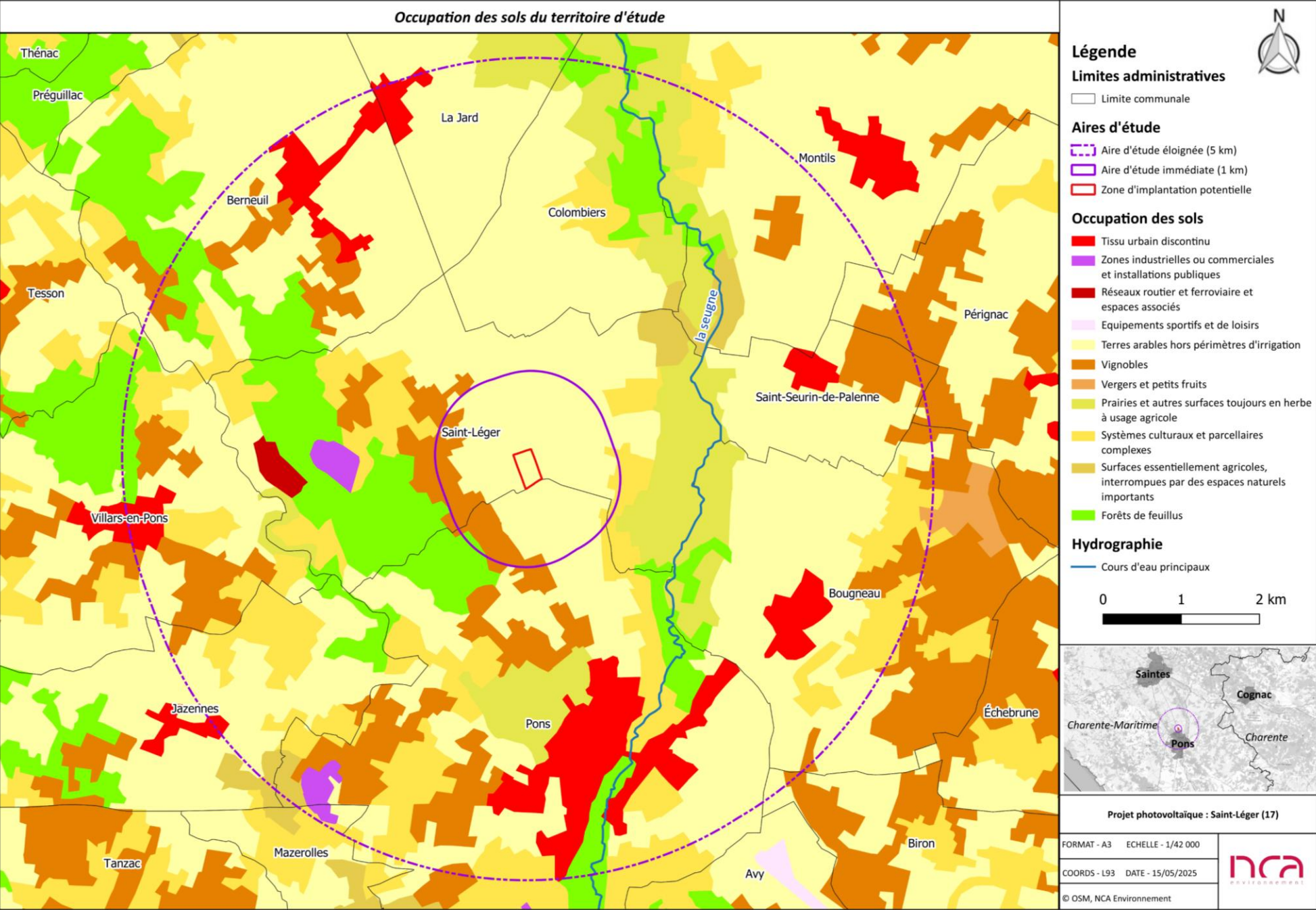
Analyse des sensibilités

Le découpage du territoire d'étude entre ces trois unités paysagères propose des champs de visibilité aux motifs parfois variés, dont l'ouverture visuelle est davantage remarquée au sein de la campagne de Pont-l'Abbé-d'Arnoult Gémozac. C'est ici que s'inscrit la ZIP du projet de Saint-Léger, s'ouvrant ainsi sur ses abords proches sans pour autant être particulièrement sensible au-delà de l'AEI.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

L'OCCUPATION DES SOLS

- Le territoire d'étude est principalement dédié à l'agriculture, avec une prévalence de **terres arables hors périmètres d'irrigation** ;
- Le **motif viticole** est également **relativement présent**, avec des vignobles implantés sur les coteaux qui agrémentent la moitié ouest du territoire d'étude ;
- Quelques **massifs boisés** parsèment le territoire d'étude. Par ailleurs, des éléments arborés tels que des haies, des bosquets et de petits boisements, sont présents à travers toutes les zones étudiées ;
- Un **parc photovoltaïque en service**, représenté par le motif de la zone industrielle, s'inscrit à 2 km à l'ouest de la ZIP de Saint-Léger, sur la même commune ;
- Les **tissus urbains** sont principalement représentés par la ville de Pons, mais depuis laquelle il est impossible de percevoir la ZIP. Autrement, les villages de Jazennes, Villars-en-Pons, Berneuil, La Jard, Saint-Seurin-de-Palenne et Bougneau sont également représentés. De même, aucune perception de la ZIP n'est possible depuis leur enceinte. Autrement, l'habitat est complété par la rencontre régulière de hameaux incluant souvent des corps de ferme, rythmant la découverte de ce territoire d'étude. Une perception de la ZIP est possible depuis ceux inclus au sein de l'AEI.



Analyse des sensibilités

Le territoire d'étude propose des paysages majoritairement ruraux composés de terres arables, favorables à la perception de la ZIP. Toutefois, la présence de quelques boisements ponctuant le territoire d'étude réduit les possibilités d'apercevoir la ZIP depuis ces espaces. La strate arborée est davantage présente que ne le suggère cette carte. En effet, la présence de haies et de bosquets, limitent aussi les visibilitées sur la zone de projet. Celle-ci n'est pas visible depuis les principales zones d'habitation, mais sa perception est possible depuis les lieux de vie inclus au sein de l'AEI.

Source : Corine Land Cover 2018

APERÇU PHOTOGRAPHIQUE DE L'AEE



Photographie du passage de la Seugne



Photographie d'une portion du tissu urbain de Pons



Photographie du parc photovoltaïque en service de Saint-Léger



Photographie de plaines céréalières ondulantes à l'arrière-plan boisé



Photographie de vignobles rehaussés par des boisements

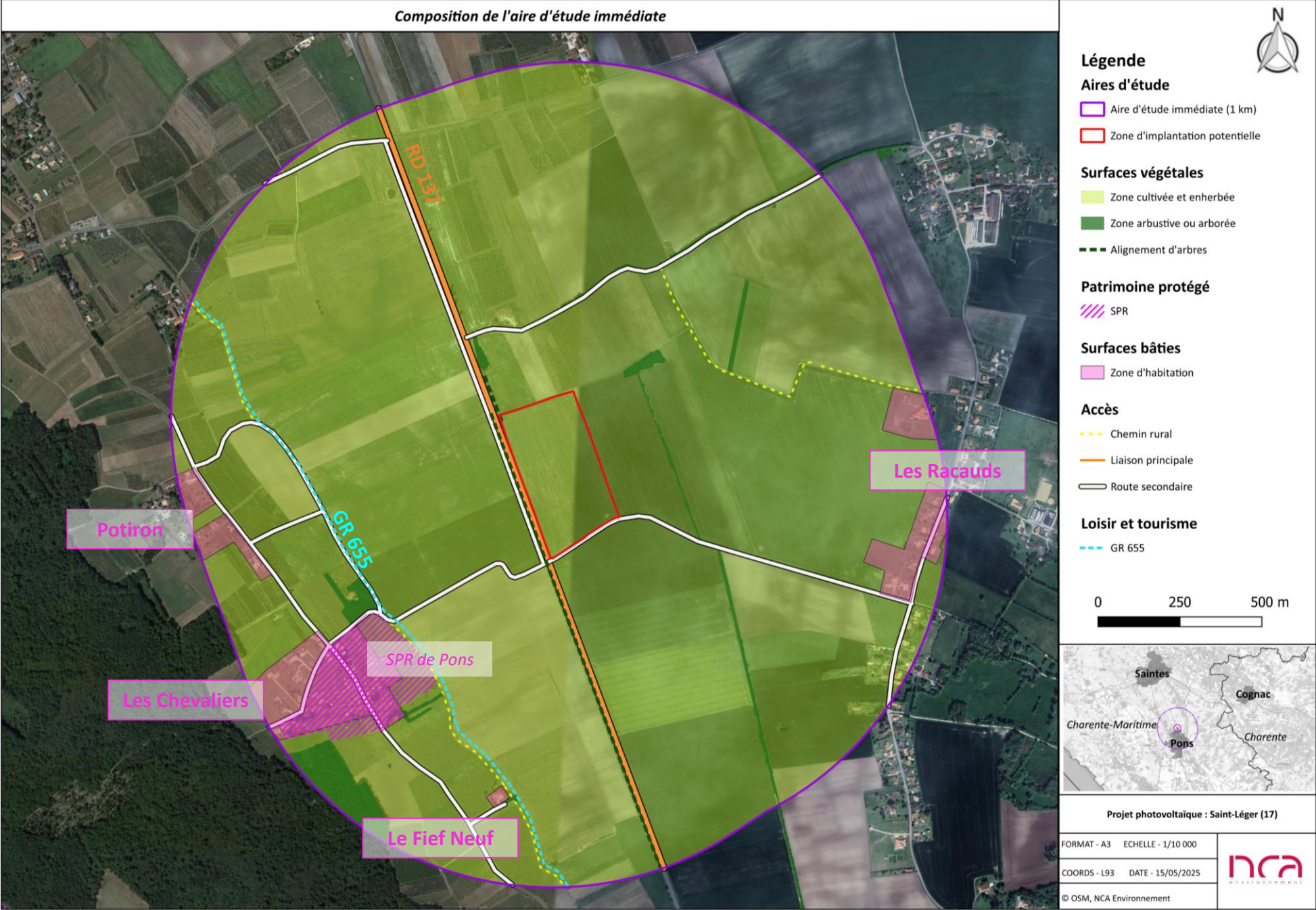
Analyse des sensibilités

L'aire d'étude éloignée offre une mosaïque de cultures céréalières régulièrement interrompues par des masses boisées ou haies champêtres, le tout prenant place sur les ondulations du territoire. Cela offre une alternance de vues ouvertes puis fermées, complexifiant la perception de la ZIP. Cet environnement est préalablement énergétisé par le passage de lignes haute-tension et par l'inclusion d'un parc photovoltaïque, introduisant ainsi le motif paysager propre à ce type d'installation. Aucune perception de la ZIP n'est possible depuis le patrimoine protégé ou les lieux de vie de l'AEE.

L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET LA ZIP

LES SPÉCIFICITÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE : CARTOGRAPHIE

- L'AEI présente un caractère rural principalement souligné par une succession de grandes cultures et quelques vignes. Ses lignes directrices, représentées par les axes routiers, les haies et alignements d'arbres, accentuent la perspective des paysages vers le sud ;
- Le volume végétal est représenté par de rares masses boisées, ainsi que par des haies champêtres et un alignement d'arbre le long de la RD137 ;
- L'aire d'étude s'inscrit dans un contexte topographique ondulé et ouvert, justifiant une perception de la ZIP depuis toutes les directions ;
- Une portion du SPR de Pons, prenant place sur le lieu-dit des Chevaliers, s'ouvre en direction de la ZIP en étant sensible à la réalisation du projet ;
- Ainsi, des perceptions de la ZIP sont possibles depuis les lieux de vie des Chevaliers et des Racauds, dont la prégnance dépend essentiellement de la topographie ;
- La RD 137 s'ouvre sur toute la longueur de la ZIP, sous-entendant une nette perception du projet ;
- Les routes secondaires desservies par la RD 137, à la fréquentation davantage occasionnelle, s'ouvrent également sur la ZIP en dévoilant ponctuellement sa composition ;
- Le GR 655 passe parallèlement à la ZIP en la surplombant, permettant une nette appréciation de sa composition.



Analyse des sensibilités

Les paysages ruraux de l'aire d'étude immédiate sont principalement caractérisés par une succession de cultures qui ouvrent le paysage. Le relief ondulé de ce périmètre accentue parfois la prégnance de la ZIP dans les paysages, comme c'est le cas depuis son extrémité ouest déclinant en direction de la parcelle d'étude. Par leurs fonctions et leurs aspects patrimonial et touristique, la portion du SPR de Pons ainsi que le GR 655 apparaissent comme relativement sensibles à la réalisation du projet.

Source : Google Satellite

LES SPÉCIFICITÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE : PHOTOGRAPHIES



Photographie des vignobles s'ouvrant sur les plaines cultivées



Photographie de la RD 137



Photographie du paysage visible depuis le GR 655



Photographie du hameau des Chevaliers, inscrit au sein du SPR de Pons



Photographie des plaines cultivées encadrant la ZIP

Analyse des sensibilités

La composition de l'aire d'étude immédiate offre une mosaïque de cultures céréalières s'ouvrant sur leur environnement, justifiant les possibles perceptions de la ZIP depuis de nombreuses directions. En revanche, ces ondulations suffisent à réduire fortement les chances de percevoir la ZIP au-delà de l'AEI. Enfin, malgré les centaines de mètres qui séparent parfois l'observateur de la parcelle de projet, cette dernière est particulièrement prégnante dans les vues capturées depuis la moitié ouest de l'AEI, au vu de l'inclinaison de la ZIP dans cette même direction.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA PORTION DU SPR DE PONS COMPRISE AU SEIN DE L'AEI

- Il a été vu que la commune de Pons, qui jouxte celle de Saint-Léger, fait l'objet d'un SPR (anciennement ZPPAUP) englobant son centre-ville mais également plusieurs faubourgs et hameaux. L'un d'eux, celui des Chevaliers, s'inscrit dans la limite ouest de l'AEI en étant exposé à la ZIP.
- Le texte ci-contre, issu du document propre à la ZPPAUP de Pons, fait mention des caractéristiques paysagères, architecturales et patrimoniales qui concernent cette protection.
- Le document semble considérer que le hameau des Chevaliers, inclut au sein du SPR, est remarquable d'un point de vue patrimonial pour l'ancienneté et l'organisation de son bâti, et la qualité architecturale de certaines habitations.

L'analyse du paysage urbain et de son architecture a mis en évidence un certain nombre de données :

- L'agglomération est issue d'une structure ancienne défensive. Le parcellaire et la relation espace bâti/espace libre en découle.
Le bâti principal, homogène, est implanté en ordre continu le long d'une structure viaire fort ancienne, les dépendances souvent en fond de parcelles, les jardins d'agrément en coeur d'îlots. Formant un espace " tampon ", une structure plus lâche composée en partie de jardins potagers longe la Seugne, au pied du château. Cet espace crée une "respiration" dans la ville qu'il convient de conserver.
- Un certain nombre d'éléments (volumes, rythmes, épannelage des façades, proportion des ouvertures) participent à la lecture du paysage urbain et constituent les caractéristiques de Pons qu'il importe de respecter et de prolonger.
- Pons c'est aussi la ville extra-muros qui s'est construite plus récemment, marquant les entrées de ville et dont la qualité architecturale du bâti est parfois discutable. Il convient d'affirmer ces " faubourgs " et d'influencer de façon positive leur image, d'éviter les débordements hors des espaces déjà lotis afin d'assurer leur insertion dans l'environnement urbain.
- Enfin ville et paysage environnant sont intimement liés :
 - La Seugne est l'épine dorsale de la commune ; sa vallée ainsi que celle de la Soute, à la fois frontière et pénétrante, ont façonné le site urbain.
 - L'espace naturel au sud-est, encore agricole, offre des points de vue sur la ville qu'il convient de protéger.

Source : Règlement du ZPPAUP de Pons



Photographie de la traversée du hameau des Chevaliers



Photographie d'une habitation de la frange est du hameau, s'ouvrant sur la ZIP

Analyse des sensibilités

Dans les faits, le bâti du hameau des Chevaliers est assez resserré et offre peu de perspectives paysagères lors de sa traversée, ne la rendant pas particulièrement remarquable. Les ouvertures sur la ZIP sont donc rares, et la perception de celle-ci est exclusivement possible depuis les habitations se trouvant sur la frange est du hameau. Ce sont donc essentiellement ces résidents, dont les habitations surplombent l'environnement en présentant un paysage se dégageant sur plusieurs kilomètres, qui sont sensibles directement à la réalisation du projet.

PERCEPTION DE LA ZIP DEPUIS LES LIEUX DE VIE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

1 – Les Racauds – Quartier résidentiel



Photographie des habitations des Racauds



Photographie du paysage en direction de la ZIP, visible depuis une habitation des Racauds

Distance de la ZIP	Nombre d'habitations concernées	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
760 m	7	Bonne	Faible (perception lointaine difficile, frontale et dynamique, possiblement plus importante en hiver)	Faible

2 – Les chevaliers – Hameau compris au sein du SPR de Pons



Photographie du hameau des Chevaliers



Photographie du paysage en direction de la ZIP, visible depuis l'extrémité du hameau

Distance de la ZIP	Nombre d'habitations concernées	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
580 m	6 à 7	Bonne	Moyenne (perception plutôt lointaine mais accentuée par le surplomb des habitations, frontale et en position fixe, essentiellement possible depuis les jardins ouverts sur la ZIP)	Forte (Sensibilité accentuée par l'inclusion au sein du SPR)

PERCEPTION DE LA ZIP DEPUIS LES LIEUX DE VIE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

3 – Le Fief Neuf – Ferme et habitation isolée



Photographie de l'habitation du Fief Neuf



Photographie du paysage en direction de la ZIP, visible depuis la ferme

Distance de la ZIP	Nombre d'habitations concernées	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
700 m	1	Bonne	Moyenne (perception plutôt lointaine mais accentuée par le surplomb du domaine, frontale et en position fixe, perceptible depuis les abords du domaine)	Modérée

4 – Les Potirons – Hameau



Photographie du hameau du Potiron



Photographie du paysage en direction de la ZIP, visible depuis le hameau

Distance de la ZIP	Nombre d'habitations concernées	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
870 m	4	Bonne	Moyenne (perception plutôt lointaine mais accentuée par le surplomb de la route, latérale et en position dynamique)	Modérée

Analyse des sensibilités

L'aire d'étude immédiate comprend principalement quatre lieux de vie, tous en lien visuel avec la ZIP. Les plus exposés à la réalisation du projet sont les trois localisés sur le coteau ouest de l'AEI, dont la prégnance de la ZIP est accentuée par le relief. A noter que le hameau des Chevaliers est également inclus au sein du SPR de Pons, accentuant sa sensibilité. Aussi, c'est uniquement sa frange habitée est qui serait potentiellement exposée à la réalisation du projet, les autres maisons ne s'ouvrant pas dans cette direction.

PERCEPTION DE LA ZIP DEPUIS LES AXES CIRCULÉS

5 - Depuis la route départementale 137



Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis la route départementale 137

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
5 m	Très forte	Bonne	Très forte (perception proche, ouverte continue sur toute la longueur de la ZIP, latérale au plus proche de la parcelle devenant frontale lorsqu'on s'en éloigne)	Forte

6 - Depuis la route secondaire longeant la ZIP

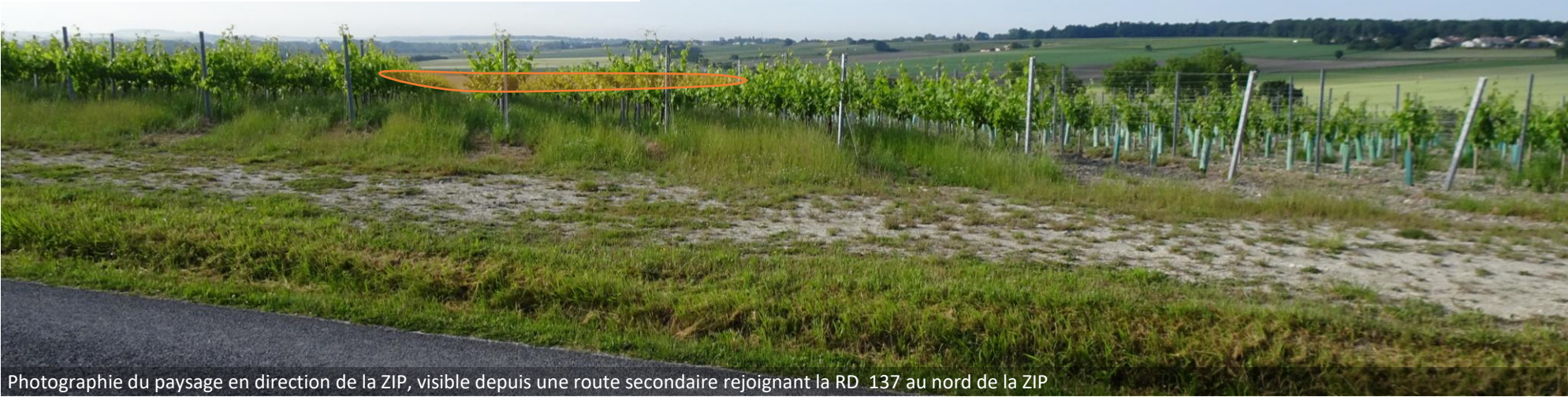


Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis la route secondaire longeant son emprise

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
10 m	Faible	Bonne	Très forte (perception proche, ouverte continue sur toute la longueur de la ZIP, latérale au plus proche de la parcelle devenant frontale lorsqu'on s'en éloigne)	Modérée

PERCEPTION DE LA ZIP DEPUIS LES AXES CIRCULÉS

7 - Depuis la route secondaire au nord de la ZIP



Photographie du paysage en direction de la ZIP, visible depuis une route secondaire rejoignant la RD 137 au nord de la ZIP

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
220 m	Très faible	Bonne	Faible (perception lointaine et difficile même en surplomb, filtrée par les vignobles)	Faible

8 - Depuis la route secondaire remontant vers le hameau des Chevaliers



Photographie du paysage en direction de la ZIP, visible depuis la route secondaire remontant vers les Chevaliers

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
330 m	Faible	Bonne	Moyenne (perception relativement proche accentuée par le surplomb de la route, en position dynamique et frontale)	Modérée

PERCEPTION DE LA ZIP DEPUIS LES AXES CIRCULÉS

9 - Depuis la route secondaire rejoignant le hameau du Potiron



Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis la route menant au hameau du Potiron

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
740 m	Très faible	Bonne	Faible (perception relativement lointaine, accentuée par le relief, en position dynamique et frontale)	Faible

10 - Depuis la route de Saint-Léger



Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis la route secondaire de Saint-Léger

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
740 m	Moyenne	Bonne	Faible ((perception relativement lointaine, accentuée par le relief, en position dynamique et latérale)	Faible

PERCEPTION DE LA ZIP DEPUIS LES AXES CIRCULÉS

11 - Depuis le GR 655



Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis la route menant au hameau du Potiron

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
520 m	Faible, mais à visée touristique et de loisir	Bonne	Moyenne (perception relativement lointaine, accentuée par le relief, en position fixe ou dynamique, latérale ou frontale suivant l'orientation du visiteur)	Modérée

12 - Depuis l'itinéraire de VTT au nord-est de la ZIP



Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis la route secondaire de Saint-Léger

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage	Sensibilité
440 m	Faible, mais à visée touristique et de loisir	Bonne	Faible (perception lointaine et difficile, filtrée par une haie, en position fixe ou dynamique, latérale ou frontale suivant l'orientation du visiteur)	Faible

Analyse des sensibilités

Par son caractère relativement ouvert, la majorité des axes routiers de l'AEI présente des perceptions sur la ZIP. Ces dernières sont plus ou moins prégnantes suivant la proximité de l'observateur et suivant l'allure topographique. Ainsi, les voies de circulation les plus sensibles à la réalisation du projet sont la RD 137, la voie communale longeant la ZIP ainsi que le GR 366.

SYNTHÈSE DES PERCEPTIONS DE LA ZIP DEPUIS L'AEI ET DES SENSIBILITÉS ASSOCIÉES



VISUALISATION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

- La ZIP d'environ 10,4 hectares s'inscrit sur une parcelle ondulée, dont les points les plus hauts se trouvent au nord ;
- Elle est composée d'une surface cultivée uniforme dédiée aux céréales, justifiant le choix de concevoir un projet agrivoltaïque ;
- Elle est ouverte sur la totalité de ses limites ;
- Son déclin naturel l'ouvre particulièrement en direction du sud-ouest, justifiant les perceptions précédemment mises en évidence ;
- Aucun élément végétal volumineux n'a été référencé sur la ZIP, la rendant peu sensible à la réalisation du projet.



Photographie de la composition de la ZIP en limite nord



Photographie depuis la ZIP en direction du lieu-dit « La Fontaine »



Photographie depuis la ZIP en direction des haies et du boisement sud-ouest



Photographie de la haie interne, en limite est de la ZIP

Analyse des sensibilités

La zone d'implantation potentielle s'intègre parfaitement dans son environnement agricole, marqué par une succession de terres cultivées. Par sa simplicité, elle n'inclut pas d'éléments sensibles à la réalisation du projet, mais son inclinaison et ses limites ouvertes l'exposent à plusieurs visibilitées depuis l'extérieur.

CONCLUSION DU DIAGNOSTIC PAYSAGER ET PATRIMONIAL SIMPLIFIÉ

L'aire d'étude éloignée

L'analyse du territoire d'étude, effectuée à travers des recherches bibliographiques et une campagne de terrain, révèle que l'environnement de l'AEE n'est pas particulièrement favorable à une perception de la ZIP. En effet, la topographie et la présence ponctuelle de boisements et de haies empêchent les vues dégagées vers la zone du projet.

Les éléments du patrimoine protégé de cette aire d'étude sont visuellement isolés de la zone d'implantation potentielle, ce qui ne permet pas de les identifier comme étant sensibles.

Le motif énergétique propre au photovoltaïque est préexistant dans le territoire d'étude par la présence du parc en service de Saint-Léger.

De manière générale, il n'est pas possible d'apercevoir la zone d'implantation potentielle de façon notable lors du parcours de l'AEE, ne rendant pas cette aire d'étude sensible à la réalisation du projet.

L'aire d'étude immédiate

L'étude de l'AEI, basée sur des analyses cartographiques et des prospections sur le terrain, révèle une sensibilité paysagère modérée. En effet, l'inclusion du GR 366 ainsi que d'une portion du SPR de Pons accroît la sensibilité de ce périmètre.

Par son caractère agricole et ouvert, une douzaine de visibilité a été repérée au sein de l'AEI. La moitié d'entre elle présente un niveau de sensibilité supérieur ou égal à « modéré ». Concernant la thématique de l'habitat, les plus importantes d'entre elles concernant les hameaux de Potiron, dont le premier est compris au sein du SPR de Pons. Concernant les voies de circulation, ce sont essentiellement la RD137 ainsi que les voies communales au plus proches de la ZIP qui peuvent être concernées par la réalisation du projet. Enfin, le GR 366, associé au tourisme et la découverte du paysage local, s'ouvre également sur la ZIP, étant donc sensible à la réalisation du projet.

Le niveau de sensibilité associé à cette aire d'étude justifie la nécessité de mettre en place des mesures paysagères afin d'accroître l'intégration du projet dans son environnement.

La zone d'implantation potentielle

La ZIP se caractérise sur la totalité de ses 10,4 hectares par de la monoculture. La topographie, montante en direction du nord-est, additionnée à ses limites ouvertes, engendre des visibilitées marquées depuis le coteau ouest de l'AEI.

La ZIP n'inclut aucun élément paysager craignant l'implantation du projet, justifiant la sensibilité « faible » qui y est associée.

SENSIBILITÉ

Nulle

SENSIBILITÉ

Modérée

SENSIBILITÉ

Faible

PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION



Source : Google Satellite

SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION

Sensibilité visée	Préconisation
Visibilité depuis la RD 137	Zone de recul et plantation d'un alignement d'arbres sur une rangée
Visibilité depuis les hameaux des Chevaliers, du Potiron et la ferme du Fief Neuf	
Insertion du projet dans le paysage semi-ouvert	Implantation des panneaux suivant un axe nord-sud, en lien avec les lignes actuelles du paysage (azimut -20° environ)
Design et position des éléments connexes internes au projet	
Positionnement	Eloigner les éléments connexes au projet des zones aux visibilitées les plus franches, en concentrant de préférence les installations sur la frange est de la ZIP
Locaux techniques	Bardage bois
Portail	Habillage bois
Citerne à incendie	Préférer les citernes enterrées
Clôture	Grillage à mouton sur poteaux bois

CHOIX DU SUIVI DES PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES

La partie précédente s’est conclue par des préconisations d’implantation des différents éléments du projet, au regard de l’analyse des sensibilités. A savoir que l’implantation d’un projet agrivoltaïque résulte du croisement des résultats de différentes expertises et contraintes, ce qui conditionne l’application de ces préconisations. Le tableau ci-dessous récapitule les choix de conception suivis, et justifie ceux qui n’ont pas pu être appliqués.

Préconisations initiales		Préconisations suivies	
Sensibilité visée	Préconisation	Application	Justification
Visibilité depuis la RD 137	Zone de recul et plantation d’un alignement d’arbres sur une rangée	Oui	Recul de 33 m pour réduire la prégnance visuelle depuis ces localités
Visibilité depuis les hameaux des Chevaliers, du Potiron et la ferme du Fief Neuf			Plantation d’un alignement d’arbres pour atténuer la perception du projet
Insertion du projet dans le paysage semi-ouvert	Implantation des panneaux suivant un axe nord-sud, en lien avec les lignes actuelles du paysage (azimut -20° environ, alignement au sud et au nord pour épouser la forme de la parcelle)	Oui	Azimut de -20°, alignement au sud et au nord pour épouser au mieux la forme de la parcelle
Design et position des éléments connexes internes au projet		Application	Justification
Positionnement	Eloigner les éléments connexes au projet des zones aux visibilités les plus franches, en concentrant de préférence les installations sur la frange est de la ZIP	Oui	Positionnement des éléments connexes dans l’angle sud-est du projet, le long de la voie communale
Locaux techniques	Bardage bois	Non	Citerne, portail et local technique éloignés des sites sensibles (route départementale, lieux de vie et SPR) – local technique nécessitant un simple coloris pour une meilleure intégration
Portail	Habillage bois	Non	
Citerne à incendie	Préférer les citernes enterrées	Non	
Clôture	Grillage à mouton sur poteaux bois	Oui	Poteaux bois avec grillage souple à maille large, pour une intégration dans le paysage rural

Analyse des impacts sur le paysage

La majorité des préconisations faite suite au diagnostic paysager a été prise en compte pour concevoir le projet agrivoltaïque. Finalement, il n’a pas été nécessaire de suivre les recommandations propres au design des locaux techniques, de la citerne et des portails, car leur positionnement ne leur permettra pas d’être prégnants depuis les lieux les plus habités et fréquentés, à savoir les habitations à l’ouest de l’AEI et la RD 137.

L'IMPLANTATION DU PROJET

Description générale :

- Le projet occupe la majorité de la ZIP, en s'éloignant le plus possible des limites initiales et en incluant des espaces de respiration réguliers, notamment via l'inter-rang de 9 mètres.
- Un recul plus important des structures photovoltaïques a été opéré par rapport aux limites ouest (33 m) et sud (48 m au plus large) de la ZIP. Ainsi, le projet est éloigné des axes de circulation connexes, et, dans une moindre mesure, des lieux de vie implantés sur le coteau ouest de l'AEI.
- Les ombrières photovoltaïques sont représentées par des structures sur trackers, qui permettent au panneau de suivre la trajectoire du soleil.
- L'orientation des structures agrivoltaïques suit un azimuth de -20° afin d'épouser au mieux la parcelle. Le projet respecte ainsi les lignes directrices du paysage et les pratiques agricoles.
- Les éléments techniques, tels que la citerne et les locaux techniques, sont éloignés de la RD 137 et des lieux de vie sensibles situés à l'ouest de l'AEI. Afin d'intégrer leur image dans le paysage local, il est prévu de planter quelques arbres isolés sur leurs abords.
- Le tout sera fermé par une clôture de type rural, matérialisé par un grillage à mailles large fixé sur des piquets en bois.
- Un alignement d'arbres est prévu sur la limite ouest du projet, afin d'inscrire l'ouvrage dans la continuité de la trame arborée existante, tout en atténuant sa perception depuis le coteau ouest.



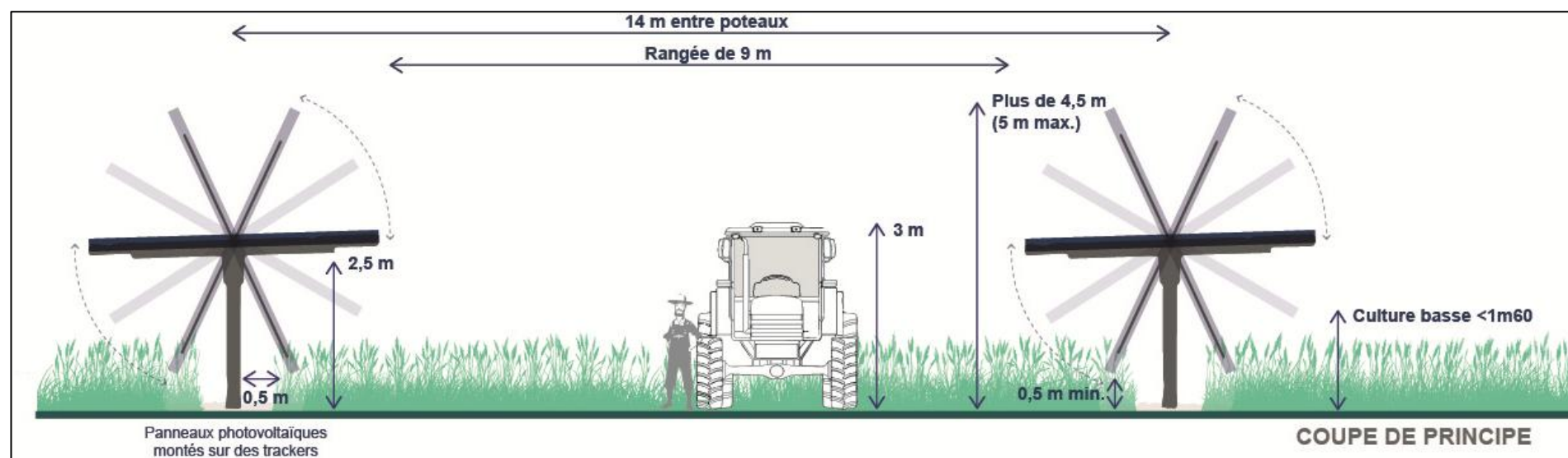
Analyse des impacts sur le paysage

Le projet, bien qu'occupant la majorité de La ZIP, se veut aéré et orienté en suivant les lignes paysagères actuelles. Son emprise limitée et rassemblée proposera un projet à échelle humaine, qui en facilitera la lecture. Les perceptions du projet seront assumées et accompagnées par la plantation d'un alignement d'arbres le long de la limite ouest, qui fera écho au rythme paysager initialement proposé par la strate arborée existante le long de la route départementale.

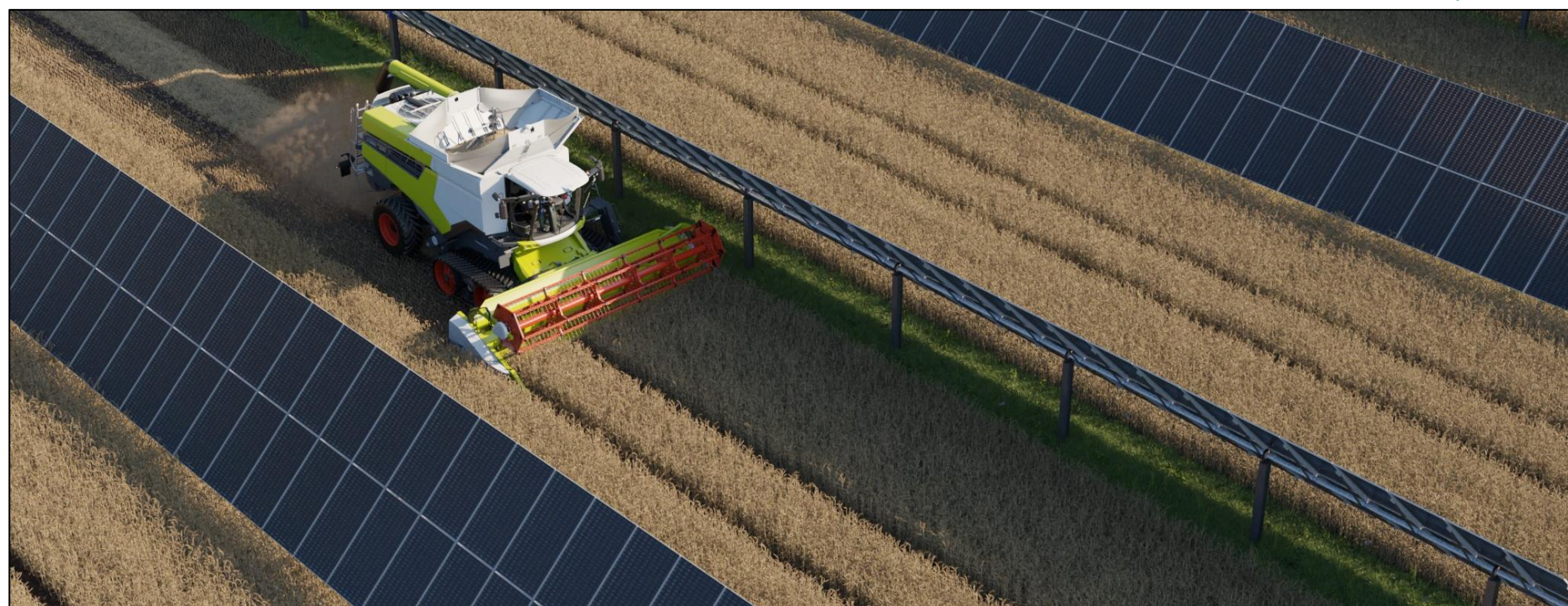
LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES D'UN PROJET D'OMBRIÈRES AGRIVOLTAÏQUES

Description générale :

- Les ombrières agrivoltaïques sont des structures mobiles de type trackers qui suivent la course du soleil, en s'adaptant aux conditions météorologiques et aux besoins agricoles. Leur position dans le paysage varie donc au cours de la journée, ce qui a une influence sur leur prégnance en entraînant une certaine dynamique dans ce nouveau paysage. Les inter-rangées, suffisamment larges (environ 9 m) pour faciliter l'exploitation des cultures, permettent d'aérer le projet en mettant davantage en évidence ses lignes directrices.
- Les projets agrivoltaïques sur grandes cultures reprennent un vocabulaire agricole similaire à l'état initial des parcelles, s'intégrant dans la continuité des terres agricoles environnantes. Leur image évoluera au fil des saisons, proposant des motifs paysagers différents suivant le type de culture choisie et leur stade de croissance. De même, l'image des structures solaires variera en fonction de la croissance des cultures, masquant une partie des installations lors de la pousse, mais dévoilant aussi davantage leur spécificité suite aux moissons.
- Le travail réalisé autour du projet sera également similaire à celui des champs cultivés environnants. Des machines agricoles interviendront donc régulièrement sur le site, en faisant écho au contexte agricole des environs.



Structures trackers (source : TSE)



Projet agrivoltaïque (source : TSE)

Analyse des impacts sur le paysage

Les projets agrivoltaïques présentent une image différente des projets solaires classiques au sol : les rangées de panneaux sont davantage éloignées, le projet est plus aéré, et l'activité agricole permet à l'ouvrage de mieux s'intégrer dans son environnement rural. Les choix de conception, à savoir l'orientation des panneaux en suivant les lignes directrices actuelles du paysage, le recul vis-à-vis des principaux axes de circulation et l'implantation des éléments connexes, favorisent également l'intégration du projet dans cet environnement sur le plan paysager. La plantation d'un alignement d'arbres viendra conforter cette intégration.

ANALYSE DES PHOTOMONTAGES – DEPUIS LA ROUTE SECONDAIRE LONGEANT L’OUVRAGE

Description générale :

- Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis la route communale longeant sa limite sud, naturellement exposée à la réalisation du projet au vu de sa proximité.
- Il est important de rappeler que la technologie des trackers offre des modules à la position dynamique qui suivent la course du soleil. Sur ce photomontage, afin de maximiser leur effet, il a été choisi de les représenter avec un degré d’inclinaison important (45°), en les orientant en direction de l’observateur.
- Depuis ce point, le premier plan du paysage sera essentiellement investi par la clôture, la citerne, le portail et les locaux techniques. Ces derniers seront teintés en gris (RAL 7009 – Gris vert). Les ombrières se dessineront sur le second plan du paysage, en laissant transparaître l’arrière-plan arboré qui permet de flouter la linéarité des panneaux solaires.
- Afin de réduire la prégnance visuelle du projet depuis cette route communale, la plantation de quelques arbres au niveau de l’entrée filtrant ainsi la vue sera réalisée.



Analyse des impacts sur le paysage

Ce nouveau paysage, observé depuis une route secondaire relativement peu fréquentée, apportera une nouvelle dimension énergétique à l’environnement traversé. Cette modification pourra attirer l’œil de l’observateur, qui aura tendance à se poser sur la citerne et les locaux techniques.

ANALYSE DES PHOTOMONTAGES - DEPUIS LA RD 137

Description générale :

- Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis une portion de la RD 137. Celle-ci s'ouvre nettement sur toute la longueur du projet, qui est de 460 m. L'ouvrage est visible dans son intégralité depuis cette position. Cependant, le mouvement du conducteur, ainsi que son attention essentiellement focalisée sur sa trajectoire, offrira une perception latérale du projet, atténuant donc sa prégnance dans le paysage traversé.
- Le recul opéré des premières ombrières (33 m) depuis la limite ouest de la ZIP permet de conserver une certaine perspective dans le parcours du conducteur, réduisant ainsi la prégnance visuelle en respectant le rapport d'échelle.
- Aussi, la position légèrement encaissée du projet permet à l'arrière-plan, composé de cultures et de linéaires de haies, d'apparaître dans le champ de visibilité. Une certaine profondeur visuelle est alors conservée, atténuant la prégnance du projet dans son environnement en permettant à l'œil de se poser sur d'autres éléments de paysage.
- L'orientation des rangées d'ombrières s'inscrit en suivant les lignes paysagères et le relief existants, confortant les points de fuite initialement proposés par le paysage et facilitant donc sa lecture.



Analyse des impacts sur le paysage

L'emprunt de la RD 137, en arrivant au niveau du projet, donnera une vision plutôt latérale des rangées d'ombrières. L'orientation de ces dernières permet une conservation des points de fuite existants, favorisant l'intégration du projet dans son environnement. Au vu de la vitesse de déplacement du conducteur, le projet ne sera perceptible de près que pendant quelques secondes, et le champ visuel sera rapidement de nouveau investi par les cultures avoisinantes.

ANALYSE DES PHOTOMONTAGES - DEPUIS LE COTEAU OUEST DE L'AEI

Description générale :

- Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis le coteau ouest de l'AEI, incluant le GR 655, les lieux-dits de Potiron et des Chevaliers (inclus au sein du SPR de Pons), et la ferme isolée du Fief neuf. Une perception du projet sera possible depuis l'ensemble de ces lieux de vie, présentant un paysage similaire à celui présenté sur ce photomontage.
- La distance entre l'observateur et le projet, d'environ 500 mètres, ne permet pas d'apprécier ses détails à l'œil nu. Les tables solaires prennent la forme d'un aplat relativement uniforme suivant les courbes existantes dans le paysage, sans contraindre la profondeur visuelle.
- En l'état, ce paysage relativement ouvert inclura un nouveau motif, dont la forme épousera le parcellaire existant. Son aspect rassemblée permet une identification claire de l'ouvrage, en permettant à l'œil de balayer l'ensemble du paysage. L'observateur remarquera également les structures paysagères initiales, à savoir la strate arborée accompagnant la RD, les haies visibles derrière le projet ou encore l'arrière-plan boisé.
- Les éléments connexes aux tables solaires, tels que les locaux techniques et la citerne, sont ici perceptibles mais trop peu prégnants par rapport à l'étendue des panneaux.



Analyse des impacts sur le paysage

Ce photomontage illustre plutôt une perception statique du projet. L'environnement inclura une nouvelle dimension énergétique, qui aura une influence sur le paysage à cette échelle au vu de son ouverture. L'évolution du paysage sera remarquée, tout en permettant une lecture aisée du projet, facilitée par sa géométrie épousant la parcelle d'étude. Afin d'atténuer la prégnance du projet depuis des lieux initialement qualifiés comme sensibles, un alignement d'arbres sera planté sur la façade ouest du projet.

LES MESURES MISES EN PLACE FAVORABLES À L’INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU PROJET

Les mesures concernant le projet sont de type « réduction », c’est-à-dire qu’elles sont envisagées pour atténuer les impacts négatifs du projet et sont mises en oeuvre lorsque ceux-ci ne peuvent être totalement évités. Dans ce cas d’étude, la parcelle initiale est visible dans son intégralité à plusieurs reprises : l’effet visuel du projet ne peut donc être évité, mais les mesures de réduction suivantes ont pour objectif de favoriser son intégration dans l’environnement.

Mesure de réduction

Eloignement des éléments connexes du projet des lieux d’activité majeurs	Eloignement des ombrières des axes de circulation	Ecartement des structures solaires entre elles
Les éléments nécessaires au bon fonctionnement du projet agrivoltaïque, comme les citernes et les locaux techniques, peuvent parfois être remarquables dans un paysage malgré leur emprise limitée. Pour ces raisons, TSE a choisi d’éloigner ces installations de la RD 137 ainsi que des lieux de vie localisés sur le coteau ouest de l’AEI, en implantant ces éléments le long d’une route secondaire moins fréquentée. Par conséquent, ces installations seront moins remarquées dans le grand paysage.	Au vu des sensibilités préalablement dégagées au niveau de la RD 137 et de la voie communale, il a été décidé de conserver une zone de recul allant de 33 à 48 m depuis les limites de la ZIP. Ce choix de conception entraîne une réduction de la prégnance du projet depuis ses abords direct, en facilitant sa lecture dans le paysage.	L’implantation du projet prévoit d’écarter les structures solaires entre elles, entraînant un design relativement aéré. Ce choix est favorable à la lecture de ce nouveau paysage depuis ses abords proches, puisque des étendues cultivées importantes viendront espacer les structures entre elles.
Implantation des panneaux en suivant les lignes existantes du paysage		
Afin de favoriser l’intégration du projet solaire dans son environnement paysager, TSE a choisi d’orienter les tables de manière à suivre les lignes initialement proposées par les éléments de paysage environnant (en s’écarter de l’axe nord-sud qui optimise la production). Ainsi, les rangées se positionnent parallèlement aux axes de circulation, ainsi qu’à la trame végétale existante. Ce choix favorise grandement la lecture du projet, puisque les rangées de tables solaires suivront les lignes de fuite existante sans créer de rupture dans la continuité paysagère. <i>Matérialisation des lignes suivies pour l’implantation des rangées de tables photovoltaïques</i> 		
Implantation d’une clôture de type « rurale »	Application d’une teinte grise (RAL 7009 – Gris vert) aux locaux techniques	Plantation d’un alignement d’arbres et de sujets isolés à proximité des éléments connexes de l’ouvrage
La clôture viendra cadrer l’intégralité du projet et sera donc visible à son approche. Afin d’atténuer sa marque dans l’environnement, TSE a choisi de mettre en œuvre une clôture de type « rurale » qui se traduit par l’application d’un grillage agricole (souple et à mailles larges) sur des poteaux en bois.	Il a été vu que les locaux techniques seront peu visibles au sein du grand paysage, par leur éloignement des routes principales et des habitations. Cependant, afin qu’ils restent malgré tout discrets, il est prévu de leur appliquer une teinte grisée (type RAL 7009), couleur discrète qui se fondait correctement dans cet environnement.	Afin d’atténuer et d’accompagner la visibilité du projet depuis la RD 137 et depuis les lieux de vie à l’ouest de l’AEI, il a été convenu de procéder à la plantation d’un alignement d’arbres le long de la clôture ouest du projet. Les sujets seront espacés de façon irrégulière et auront différentes architectures (haut-jet, cépée), de manière à s’inscrire dans la continuité de l’alignement arboré déjà existant le long de la route. Les essences choisies seront variées, car les alignements monospécifiques sont moins intéressants pour la biodiversité et plus sujets au transfert de maladies.
<i>Photographie d’une clôture de type rurale</i> 	 <i>RAL choisi dans le contexte paysager de la ZIP</i>	Il est également prévu de planter d’autres arbres le long de la pointe sud-est du site, pour valoriser son entrée.

Analyse des impacts sur le paysage

Dès la phase du design, les différents choix d’implantation ont conditionné l’impact potentiel que le projet pourrait avoir sur son environnement paysager en créant un projet aéré, d’échelle raisonnée, et suivant les lignes paysagères actuelles. Cette conception s’accompagne de la plantation d’un alignement d’arbres le long de la façade ouest de du projet, valorisant ainsi son entrée.

COMPOSITION ET LOCALISATION DE L'ALIGNEMENT D'ARBRES

Description générale :



- L'alignement d'arbres sera implanté le long de la clôture ouest du projet, parallèlement à la route. Il s'inscrira ainsi dans la continuité des arbres situés le long de la RD 137, en le complétant.
- L'espacement entre les arbres sera volontairement irrégulier, pour respecter le schéma d'implantation des alignements d'arbres déjà existants.
- Les essences qui composent l'alignement seront variées. Cette diversité permet également de réduire les risques liés au transfert de maladies propres aux alignements monospécifiques. L'architecture de sujets ainsi que leur taille à la plantation seront également variables.
- Il est prévu de planter une trentaine de sujets pour composer cet alignement. Les travaux se feront de préférence à l'automne. L'entretien se limitera à la surveillance de la bonne santé des sujets sur la première année, ainsi qu'au retrait du bois mort sur les années suivantes. Une taille de formation sera également effectuée sur les jeunes sujets, afin de garantir un équilibre entre le système racinaire et la ramure.
- Le prix estimé pour la mise en œuvre de cette mesure est de 200 €/arbre, soit un total d'environ 6000 €.

Proposition d'essences



Platane - *Platanus acerifolia*



Frêne élevé – *Fraxinus excel excelsior*



Architecture



Cépée



Erable champêtre – *acer campestre*



Erable de Montpellier – *acer monspessulanum*



Tilleul – *Tilia cordata*



Haut-jet

Analyse de l'impact sur le paysage

La plantation de cet alignement d'arbres ornera la limite ouest du projet, et permettra d'atténuer sa perception sans pour autant le masquer complètement. Cet aménagement a également pour objectif de détourner l'attention de l'observateur en orientant son regard sur les sujets arborés, plutôt que sur les ombrières.

ANALYSE DES PHOTOMONTAGES – AVEC L’ALIGNEMENT D’ARBRES

Description générale :

Depuis la RD 137

L’alignement d’arbres le long de la RD 137, au droit du projet, permet de filtrer les vues sur ce dernier. En effet, le houppier des arbres ainsi que la rythmique de la plantation redirigent le regard des usagers de la route, en le détournant des ombrières.



Depuis le coteau ouest, au niveau du GR 655

Ce photomontage illustre la perception du projet avec l’alignement d’arbres depuis l’ouest de l’AEI, au niveau du GR 655 et du hameau des Chevaliers.

A cette échelle d’observation, l’alignement d’arbres complète l’existant le long de la RD 137, créant un filtre visuel, en renfort aux sujets arborés existants. Le projet reste visible, mais sa prégnance visuelle est atténuée. Ainsi, les ombrières seront difficiles à lire, l’image végétale venant les flouter.



Analyse des impacts résiduels sur le paysage

Sans pour autant masquer le projet, l’alignement d’arbres viendra naturellement redéfinir la lecture du paysage incluant les ombrières, en les introduisant et en orientant la lecture de l’environnement.

ANALYSE DES PHOTOMONTAGES - VALORISATION DE L'ENTRÉE DU PARC AGRIVOLTAÏQUE

Description générale :



- Les entrées des projets agrivoltaïques ont tendance à attirer l'œil de l'observateur, car ils incluent des éléments singuliers prenant place dans un espace relativement dégagé. Dans ce cas d'étude, il a été vu que les installations connexes, à savoir la citerne et les locaux techniques, seront nettement visibles depuis la route secondaire longeant la clôture.
- Sur cette limite, l'implantation d'un linéaire de haie a été proscrit, car celui-ci ne correspondrait pas à l'organisation de la trame végétale actuelle. Le choix a donc été fait d'aménager l'entrée par la plantation d'arbres isolés, incluant les mêmes essences que celles présentes dans l'alignement en limite ouest. La végétalisation de l'entrée fera ainsi écho au contexte arboré visible sur l'arrière-plan, en créant des points d'intérêt qui permettront à l'observateur de ne pas seulement se focaliser sur les installations.
- Le coût pour cette mesure est estimé à 200 €/arbre. Ici, 5 sujets sont matérialisés, pour un cout total de 1000 €. Pour un effet visuel plus rapide, des arbres d'1,5 m de haut peuvent être plantés.



Analyse des impacts résiduels sur le paysage

L'objectif de l'aménagement paysager n'est pas de masquer le projet, mais d'accompagner son implantation en habillant son entrée. L'attention de l'observateur sera ainsi ponctuellement détournée, la végétation filtrant également certaines ombrières en atténuant la prégnance du projet.

RÉCAPITULATIF DES IMPACTS VISUELS DU PROJET

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sensibilités révélées par la phase de diagnostic, ainsi que le niveau d'impact déterminé suite à la mise en œuvre de la totalité des mesures paysagères précédemment énoncées.

N°	Localité	Sensibilité	Impact résiduel
1	Les Racauds – Quartier résidentiel	Faible	Faible
2	Les chevaliers – Hameau compris au sein du SPR de Pons	Forte	Moyen
3	Le Fief Neuf – Ferme et habitation isolée	Modérée	Faible
4	Les Potirons - Hameau	Modérée	Faible
5	Route départementale 137	Forte	Faible (moyen sur la portion proche du projet)
6	Route secondaire longeant la ZIP	Modérée	Faible
7	Route secondaire au nord de la ZIP	Faible	Très faible
8	Route secondaire menant au hameau des Chevaliers	Modérée	Faible
9	Route secondaire rejoignant le hameau du Potiron	Faible	Très faible
10	Depuis la route de Saint-Léger	Faible	Très faible
11	Depuis le GR 655	Modérée	Faible
12	Depuis l'itinéraire de VTT au nord-est de la ZIP	Faible	Très faible

Analyse des impacts sur le paysage

L'ouverture initiale de la ZIP sur ses abords proches et en direction de l'ouest justifiait des niveaux de sensibilité importants (= supérieur à faible) sur ses abords proches et en direction de l'ouest. Finalement, les choix de conception couplés à l'implantation d'un linéaire arboré le long de la clôture ouest permettent d'atténuer la perception du projet dans son environnement proche, comme lointain. A une échelle immédiate, l'implantation ponctuelle de sujets arborés à proximité de l'entrée du projet permet également de réduire son effet visuel. Ainsi, les impacts concernant les lieux les plus exposés ont été baissés à minima d'un niveau par rapport à la sensibilité attribuée. A noter que, malgré la mise en place de mesures favorisant l'intégration du projet dans son environnement, la configuration initiale du projet laisse la centrale perceptible.

SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'AEI



CONCLUSION DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'aire d'étude éloignée et rapprochée

Il a initialement été vu que, malgré l'environnement relativement ouvert dans lequel elle s'implante, la ZIP n'est pas visible de manière significative depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée du projet.

De la même manière, au vu de sa faible emprise, le projet ne viendra pas impacter le paysage visible au-delà de l'aire d'étude immédiate.

L'aire d'étude immédiate

L'environnement proche de la ZIP, représenté par l'AEI, était initialement propice à la visibilité du projet au vu de son ouverture. Plusieurs sensibilités importantes ont été relevées, essentiellement à proximité directe de la ZIP, au niveau de la RD 137 et de la route communale longeant sa limite sud. D'autres sensibilités notables avaient également été notées au niveau du coteau ouest de l'AEI, incluant une portion du SPR de Pons, le GR 655 ainsi que plusieurs habitations s'ouvrant vers la ZIP.

Finalement, l'éloignement des premières ombrières de la RD 137, l'implantation d'un alignement d'arbres et l'aménagement de l'entrée du parc atténuent l'impact que le projet aura sur ses alentours. L'ouvrage restera visible essentiellement depuis l'ouest et ses abords proches, mais la lecture du paysage sera ré-orientée car également guidée par les arbres qui rythmeront ce nouvel environnement.

Ainsi, le bilan d'évaluation des impacts révèle que seul un impact « moyen » persiste au niveau du hameau des Chevaliers, inclus au sein du SPR de Pons, mais que les autres niveaux d'impacts sont évalués entre « très faible » et « faible ». Pour ces raisons, l'impact résiduel global attribué à l'AEI est qualifié de faible.

La ZIP

La ZIP, dépourvue de tout élément végétal volumineux, n'a pas été identifiée comme sensible à la réalisation du projet, bien qu'elle s'intègre naturellement dans le paysage initial.

L'implantation d'arbres le long de ses limites lui apportera de l'intérêt, variant les paysages qu'elle propose. Pour ces raisons, l'impact résiduel qui lui est associé est faible.

IMPACT RÉSIDUEL	IMPACT RÉSIDUEL	IMPACT RÉSIDUEL
Nul	Faible	Très faible